

Dans les cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): - **(1996)**

Heft 86

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dans les cantons

APPENZELL

Parapentes en liberté surveillée

Les amateurs de deltaplane et de parapente ne pourront plus avoir accès sans restriction aux sommets d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Le Tribunal fédéral a rejeté les recours déposés par l'Association suisse de vol libre et un moniteur contre la dernière version de la loi appenzelloise sur l'alpage. Cette nouvelle disposition interdit la circulation des cycles et le décollage des deltaplanes et d'autres engins similaires en dehors des espaces prévus à cet effet.

Si la circulation aérienne stricto sensu dépend de la loi fédérale, rien n'interdit aux cantons de prendre au sol des mesures en matière d'aménagement.

La Confédération est seule compétente pour régler l'installation d'aéroports, mais il n'en est pas de même pour les pistes destinées au vol libre.

FRIBOURG

Frontières cantonales contestées

En mars et avril derniers, « Le Républicain », le « Journal de Payerne » et le « Journal d'Avenches » ont effectué un sondage dans les districts de Payerne, Estavayer-le-Lac et Avenches. Il en résulte que, pour un Broyard sur deux, le maintien des frontières cantonales actuelles n'est pas une bonne chose. Plus de la moitié des Avenchois seraient même prêts à devenir Fribourgeois. En majorité, les habitants de chaque district ont répondu qu'ils se sentaient Broyards avant d'être Fribourgeois ou Vaudois. Unanimes, les trois districts ont pourtant rejeté l'idée de créer dans la Broye un 27^e canton suisse.

JURA

Querelle pour des prunes

Jaune orangé d'un côté, bleu-rouge de l'autre, la damassine fait la fierté des arboriculteurs jurassiens qui tirent de cette petite prune à la chair tendre une eau-de-vie très parfumée. La région de production étant très restreinte, la rareté du produit fait que la demande reste souvent insatisfaite. Selon les estimations de l'Institut agricole jurassien, l'Ajoie compterait environ un millier d'arbres et les autres districts quelques centaines seulement. En outre, le damassinier n'aime

pas le brouillard, est sujet aux maladies et ne procure pas de récolte chaque année.

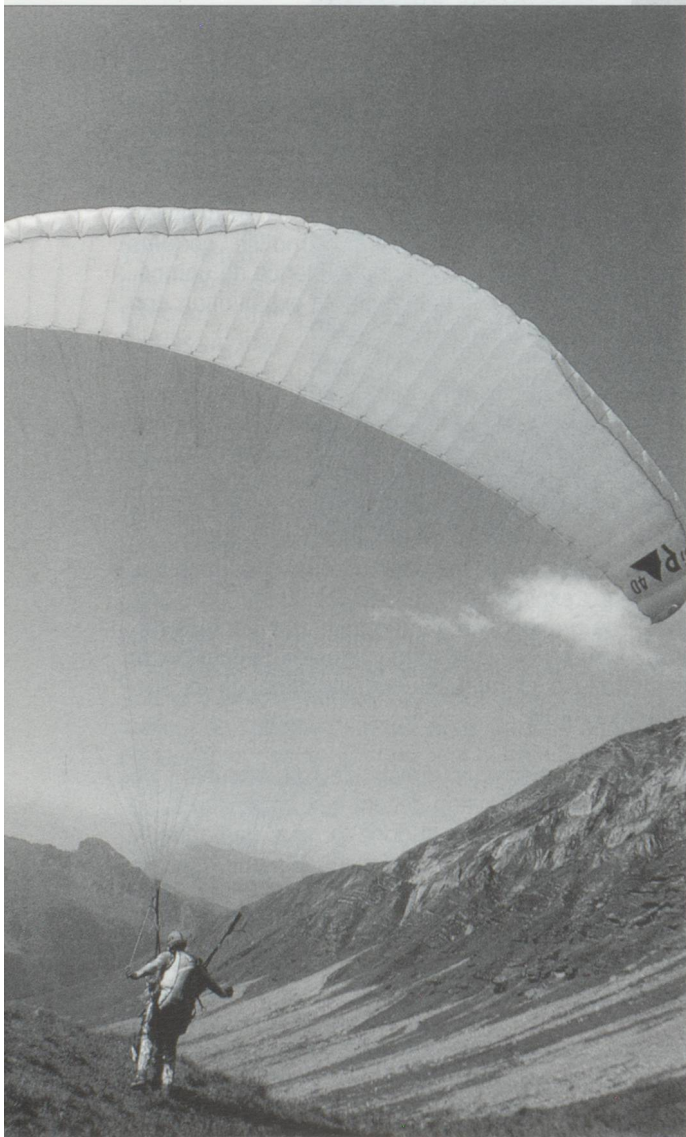
Pourtant, des centaines de litres sont vendus chaque année sous l'appellation damassine, sans être forcément tirés des authentiques petites prunes, et cela au grand dam des arboriculteurs ajoulots, bien décidés à lutter pour l'authenticité de leur produit. Les imitations, en provenance de Fribourg ou Neuchâtel, seraient en fait de la bérudge, une prune cousine de la damassine, dont le goût diffère au palais des consommateurs avertis. Il serait donc indispensable d'établir une distinction.

Mais le problème, c'est que le damassinier est un arbre sauvage, qui ne se reproduit que par rejeton, à la manière des fraises des bois. Cette particularité limite donc le bassin d'origine des arbres à la région environnant la commune de Pleujouse. Seule l'Ajoie et quelques localités du district de Delémont abriteraient d'authentiques damassiniers. Les producteurs de bérudge, eux, protestent en affirmant que le goût n'est pas modifié par les greffes. Le problème sera résolu par une Commission de labellisation.

VALAIS

Les ruines de l'OTS rasées

La Valais veut faire disparaître les traces de l'Ordre du Temple Solaire. Les chalets de Salvan seront rasés et le terrain sera ensuite vendu aux enchères, a ordonné l'office des poursuites de Saint-Maurice. C'est là qu'avaient été découverts, en octobre 1994, les corps d'adeptes de la secte.



Les souvenirs du Temple Solaire sont toutefois bien difficiles à effacer, du moins dans les esprits. La découverte en pleine nature de plusieurs mises en scène à caractère ésotérique inquiète la police valaisanne. Six autels auraient été retrouvés en moins d'un mois, ce qui écarte l'hypothèse d'une simple plaisanterie.

Sion candidate officielle aux JO de 2006

C'est désormais officiel : Sion-Valais est le candidat officiel de la Suisse à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2006. Les délégués du Comité olympique suisse (COS) lui ont apporté leur soutien. Après l'échec de la candidature présentée pour les JO de 2002, les organisateurs ont décidé de ne pas laisser retomber la pression. Les contacts pris lors de la constitution du dossier précédent restent valables, et la vague de sympathie rencontrée alors n'a aucune raison de refluer.

La route est toutefois encore longue. L'un des principaux obstacles à surmonter sera une votation populaire en Valais, prévue à l'automne 1997. Le choix final des délégués du Comité international olympique (CIO) interviendra en 1999.

VAUD

Développement économique

Trente et un pôles de développement économique destinés à l'implantation de nouvelles entreprises ont été déterminés sur l'ensemble du territoire cantonal vaudois. Aide promotionnelle et mesures financières et fiscales soutiendront la démarche. Les sites ont été sélectionnés au



(Photo : A.M. Aeschlimann)

terme de deux ans d'études destinées à combiner les démarches de l'aménagement du territoire et de la promotion économique. Le but est de former des zones d'activités judicieusement localisées, prêtes à l'utilisation avec un minimum de démarches ou de procédures pour les entreprises qui souhaitent s'y installer.

Parmi les problèmes les plus épineux qui restent à résoudre, le Conseil d'Etat vaudois devra se pencher sur l'harmonisation des fiscalités locales, concernant une dizaine de pôles intercommunaux.

GENÈVE

Bol d'Or

Le premier week-end de juin, le lac Léman se couvrira de voiles. Il sera le théâtre de la plus grande course européenne de voiliers sur plan d'eau fermé. Quelque 600 équipages participeront à cette manifestation, tandis que plus de 5 000 spectateurs sont attendus sur les rives du lac.